

Direction Départementale des Territoires Service Planification Risques Eau Nature

Affaire suivie par : Isabelle BORGET Mel : isabelle.borget@indre.gouv.fr

Châteauroux, le 21/04/2021

NOTE DE PRESENTATION

Objet de l'arrêté préfectoral soumis à la consultation du public :

Arrêté portant autorisation de destruction de nids d'Hirondelles des fenêtres.

Contexte:

L'OPAC de l'Indre souhaite ravaler la façade de trois immeubles sis 1 à 7 Rue Henri Barbusse - 36120 Déols sur lesquels des hirondelles des fenêtres ont bâti leur nid.

Contexte réglementaire:

Le code de l'environnement, notamment les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 415-3, R.411-1 à R.411-14 et R. 412-11 :

La loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ;

L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant les liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Eléments principaux du projet d'arrêté :

Les nids d'hirondelles des fenêtres sont situés au-dessus des portes d'entrée. L'OPAC demande l'autorisation de déposer ces nids, tout en précisant que des nids de

substitution seront posés après travaux.

Un suivi de la nidification et de la reproduction des hirondelles sera effectué en 2022.

Ce projet est soumis à la consultation du public pendant une période de 15 jours à compter du ... 2.3. AVR... 2021...

Ce dossier est consultable en Préfecture et en DDT.,

Toutes les remarques sur ce projet devront être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-spren@indre.gouv.fr avant le . 0.7 MAI 2021

La Directrica Départementale des Territores Florence COTTIN